



Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du international humanitaire droit commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n°: IT-03-67-T

Date:

17 mai 2010

Original: FRANÇAIS

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE III

Composée comme suit:

M. le Juge Jean-Claude Antonetti, Président

M. le Juge Frederik Harhoff Mme. le Juge Flavia Lattanzi

Assistée de:

M. John Hocking, le Greffier

Ordonnance rendue le:

17 mai 2010

LE PROCUREUR

c/

VOJISLAV ŠEŠELJ

DOCUMENT PUBLIC

ORDONNANCE PORTANT CALENDRIER

Le Bureau du Procureur

M. Mathias Marcussen

L'Accusé

M. Vojislav Šešelj

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE III (« Chambre ») Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (« Tribunal »),

PROPRIO MOTU,

VU l'annonce faite par le Juge Président lors de l'audience du 12 mai 2010¹,

PAR CES MOTIFS

EN APPLICATION de l'article 54 du Règlement,

ORDONNE qu'une audience administrative se déroule le lundi 14 juin 2010 à 15h en salle d'audience I.

Fait en anglais et en français, la version en français faisant foi.

Jean-Claude Antonetti

Přésident

En date du dix sept mai 2010, La Haye (Pays-Bas)

[Sceau du Tribunal]

¹ Au dience du 12 mai 2010, CRF. 16094.